



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité sur le processus électoral en République démocratique du Congo

#### I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 30 mai 2006 (S/2006/344), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en République démocratique du Congo du 10 au 12 juin 2006, qui serait dirigée par l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été convenu que la composition de la mission serait la suivante :

- M. l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France), chef de mission
- M. l'Ambassadeur Basile Ikouébé (République du Congo)
- M. l'Ambassadeur Lars Faaborg-Andersen (Danemark)
- M. l'Ambassadeur Nana Effah-Apenteng (Ghana)
- M. l'Ambassadeur Shinichi Kitaoka (Japon)
- M. le Conseiller Vitaliano Gallardo (Pérou)
- M. l'Ambassadeur Peter Burian (Slovaquie)
- M. l'Ambassadeur Augustine P. Mahiga (République-Unie de Tanzanie)
- M. le Ministre William J. Brencick (États-Unis d'Amérique)

2. Le mandat de la mission est joint en annexe au document S/2006/344.

3. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Kinshasa du 10 au 12 juin, où elle s'est entretenue à tour de rôle avec le Président de la République démocratique du Congo et les quatre Vice-Présidents, le bureau de la Commission électorale indépendante, des membres des quelque 273 partis politiques qui participent au processus électoral, le bureau de la Haute Autorité des médias, le Comité international à l'appui de la transition, un groupe œcuménique de dirigeants religieux, et un groupe d'organisations non gouvernementales de femmes qui s'intéressent à la question des violences sexuelles.

4. La mission a également rencontré des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui opèrent en République démocratique du



Congo et des entrepreneurs locaux en la personne de membres de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) ainsi que Christophe Lutundula, membre du Parlement de transition et Président de la Commission parlementaire spéciale chargée d'évaluer la légitimité des contrats conclus pendant les conflits de 1996-1997 et 1998. Elle s'est aussi entretenue avec la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité, avec des membres de la mission de l'Union européenne pour l'assistance à la réforme du secteur de la sécurité (EUSEC), avec la mission de police de l'Union européenne (EUPOL) à Kinshasa et avec le commandant adjoint de la force en attente de l'Union européenne.

5. La mission a été mise au courant de la situation par les cadres de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC), notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing, et les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, Haile Menkerios et Ross Mountain. Elle a également entendu un exposé du Président du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) du Conseil, Ibra Déguène Ka. Elle a rencontré de façon informelle des membres du personnel de la MONUC et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans le pays.

6. La septième visite du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo a eu lieu au moment où le processus de transition entre dans sa phase finale, laquelle devrait culminer avec la tenue d'élections libres et régulières ouvertes à la participation de tous les Congolais et de tous les partis politiques du pays.

## **II. Processus politique et électoral**

7. La mission du Conseil de sécurité a souligné qu'il fallait que les élections se déroulent selon le calendrier annoncé par la Commission électorale indépendante, dans le calme et dans un climat qui ne soit pas marqué par des actes d'intimidation, la peur ou des remarques péjoratives. Tout en insistant sur le respect de l'impartialité et la neutralité la plus stricte dans le processus électoral de la part de la communauté internationale, la mission a engagé les autorités de transition à veiller à ce qu'il y ait des conditions qui donnent des chances égales durant les élections et notamment à ménager un accès équitable aux médias publics pour tous les partis et candidats. Dans le même temps, les candidats et les partis politiques doivent agir de manière responsable, accepter le résultat des élections et s'abstenir de recourir à la violence si les résultats sont contestés; la mission a d'ailleurs souligné que les contentieux électoraux devraient être réglés par l'intermédiaire des mécanismes appropriés. La mission a demandé que le calendrier électoral complet soit publié, afin que les dates du deuxième tour de l'élection présidentielle et des élections provinciales et locales soient connues.

8. Le Président Kabila a partagé les préoccupations des membres de la délégation du Conseil de sécurité concernant la détérioration du climat politique pendant la période préélectorale, qui se manifeste par des actes d'intimidation politique et des obstacles à la liberté d'accès des partis politiques les plus petits aux médias. Il semblerait également que les médias nationaux soient de parti pris envers certains partis. S'agissant des appels de la société civile et des partis politiques en faveur d'un dialogue politique concernant le processus électoral, le Président Kabila a expliqué qu'il convoquerait prochainement une réunion de toutes les institutions de

transition, des quatre Vice-Présidents, des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et des présidents des cinq institutions d'appui à la démocratie, dont la Commission électorale indépendante. La réunion aurait pour objectif de dégager un terrain d'entente au sujet de la situation politique et de rassurer la population. Le Président Kabila a réaffirmé l'engagement des institutions de transition de tenir les élections aux dates annoncées par la Commission électorale indépendante et a souligné que la date du 30 juillet serait respectée. La gestion des affaires publiques pendant la période qui suivra le premier tour de l'élection présidentielle et qui précédera la mise en place des institutions sorties des urnes, y compris les membres du Gouvernement, sera également abordée à l'occasion de la réunion proposée.

9. Le Président Kabila a reconnu la récente détérioration du climat politique, notamment dans le ton et le contenu de la campagne qui a commencé avant le lancement officiel de la période électorale le 30 juin. Certains acteurs politiques ont encouragé la diffusion de messages de haine et l'exclusion de certains groupes de la population du processus électoral. Certains médias ont également véhiculé l'idée potentiellement dangereuse d'une identité nationale fondée sur la « congolité ». Le Président Kabila a souligné l'engagement résolu du Gouvernement à régler ces problèmes et a déploré les récents actes d'intimidation dirigés contre certains partis politiques et candidats. Il a pris acte des difficultés rencontrées pour organiser les premières élections en République démocratique du Congo en 45 ans. Tout en notant que les élections ne seraient probablement pas parfaites, il s'est engagé à tenir compte des préoccupations des candidats et à encourager l'instauration d'un climat pacifique pendant les élections.

10. Le Président Kabila a dit que la constitution d'une armée crédible et disciplinée se poursuivait. Pendant la période de transition, la capacité du Gouvernement de progresser sur la voie de la réalisation de tous les objectifs prioritaires prévus dans le programme de transition a été limitée et l'accent a été mis sur l'organisation des élections. Le processus électoral a bénéficié d'une aide technique, logistique et financière internationale appréciable, mais il n'en a pas été de même pour la réforme du secteur de la sécurité. Il fallait encore surmonter de nombreux problèmes pour réformer les services de sécurité, notamment l'armée et la police. Le Président a condamné les actes de violence sexuelle sexiste commis par l'armée et la police. Il a noté que le Gouvernement avait pris des mesures pour régler le problème, notamment en arrêtant un certain nombre de militaires, dont des officiers supérieurs.

11. Le Président a admis que nombre des tâches prioritaires inscrites au programme de transition, notamment la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale, ne seraient pas achevées avant les élections. Il a ajouté que les élections n'étaient pas une fin en soi mais plutôt un moyen d'instaurer des conditions légitimes pour la poursuite des réformes démocratiques. Après les élections, la priorité devrait être donnée à la reconstruction et au développement, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie en République démocratique du Congo. Dans le même temps, l'intégration de l'armée devrait se poursuivre après les élections.

12. Le Président Kabila a pris note des attentes de la population et de la nécessité pour le Gouvernement issu des urnes de distribuer sans tarder les dividendes de la paix après les élections. Il faudra concilier les attentes du public afin d'éviter de déstabiliser le Gouvernement, qui dans un premier temps n'aura qu'une marge de

manœuvre restreinte pour répondre aux préoccupations les plus pressantes de la population. Un appui international concerté et soutenu sera nécessaire pour aider le nouveau Gouvernement à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, asseoir l'autorité de l'État et généraliser les principes de bonne gouvernance. Le Président Kabila a dit espérer qu'après les élections le développement du pays recevrait le même genre d'appui que celui qui a été accordé aux fins du financement des opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Il faudra faire des efforts supplémentaires pour assurer un niveau de représentation élevé des femmes dans les institutions qui seront mises sur pied après les élections.

13. La mission du Conseil de sécurité a remercié le Président Kabila de l'assistance qu'il prête à la MONUC afin d'obtenir la libération des sept casques bleus népalais détenus par le chef d'une milice locale de l'Ituri depuis le 28 mai 2006.

14. Les Vice-Présidents se sont dits vivement préoccupés par le climat d'intolérance, marqué par des actes d'intimidation politique et les arguments ethniques et nationalistes brandis par certains partis, y compris des spéculations sur la nationalité de certains candidats à l'élection présidentielle. La mission du Conseil de sécurité a engagé le Gouvernement à apporter à la Haute Autorité des médias le soutien financier dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions, notamment garantir l'accès de tous les partis politiques aux médias. Les Vice-Présidents Bemba et Ruberwa ont tous les deux noté qu'il fallait que tous les partis politiques puissent accéder aux médias de façon équitable. La mission du Conseil de sécurité a engagé le Vice-Président Yerodia à promouvoir la tolérance pendant la campagne électorale.

15. Tout en se disant fermement en faveur de la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales le 30 juillet, comme annoncé par la Commission électorale indépendante, les Vice-Présidents Bemba, Ruberwa et Z'Ahidi Ngoma ont demandé l'instauration d'un dialogue parmi les principales institutions de la transition. Ils ont suggéré d'y associer les dirigeants des principaux partis politiques et estimé que cela permettrait de lever certains obstacles techniques qui gênent l'application du calendrier électoral, de démontrer à la population que les autorités ont à cœur de s'en tenir au calendrier annoncé et d'apaiser une situation politique de plus en plus tendue.

16. Les Vice-Présidents, en particulier Bemba et Ruberwa, ont souligné qu'il fallait assurer la crédibilité du processus électoral, notamment en garantissant l'impartialité de la Cour suprême et des autres tribunaux qui seront amenés à trancher les contentieux électoraux ainsi que celle des services de sécurité. Le Vice-Président Bemba a estimé que le comité des Sages qu'il est proposé de créer devrait jouer un rôle technique de premier plan en aidant la Cour suprême à prendre une décision sur les contentieux électoraux. Il a également noté l'importance que revêtirait la présence de nombreux observateurs électoraux dans les bureaux de vote, notamment au moment du dépouillement des suffrages et de la publication des résultats.

17. De l'avis du Vice-Président Ruberwa, l'amélioration générale de la sécurité en République démocratique du Congo devrait permettre que les élections se déroulent sans incident majeur, malgré l'existence de quelques poches d'insécurité dans les Kivus et dans l'Ituri. À cet égard, le Vice-Président Ruberwa a accueilli favorablement le déploiement de la force en attente de l'Union européenne, ce qui devrait rassurer la population concernant la sécurité du processus électoral.

18. Le Vice-Président Ruberwa a également demandé que de nouveaux efforts soient faits, y compris par la MONUC, afin de régler le problème de la présence de groupes armés étrangers, notamment les ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a aussi proposé que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUC aient pour priorité immédiate de continuer à faire pression sur les groupes armés afin de les empêcher de compromettre les élections. Le Président Kabila et le Vice-Président Ruberwa ont estimé que les relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et ses voisins à l'est s'étaient améliorées depuis quelques mois.

19. La mission a vivement félicité la Commission électorale indépendante des progrès accomplis dans l'organisation des élections, en particulier l'inscription de plus de 25 millions de personnes sur les listes électorales, la tenue du référendum sur la Constitution, et l'annonce le 30 avril de la date retenue pour les élections présidentielles et législatives nationales, à savoir le 30 juillet. Le Président de la Commission, le père Malu Malu, a déclaré que le calendrier définitif serait publié le 28 juin, une fois achevée l'inscription des candidats aux élections provinciales. Il a également indiqué que le deuxième tour de l'élection présidentielle pourrait avoir lieu en même temps que les élections provinciales. La mission du Conseil de sécurité a engagé la Commission à faire tout son possible pour réduire le délai entre le premier et le deuxième tour de l'élection présidentielle, à supposer qu'un deuxième tour soit nécessaire.

20. La Commission a expliqué que quatre grands obstacles entravaient le processus électoral :

a) Le climat politique s'était sensiblement dégradé ces derniers mois. Il fallait donc prendre des mesures sans plus attendre pour veiller au respect des libertés civiles, ménager un accès libre et équitable aux médias pour tous les candidats et partis politiques, assurer la sécurité des électeurs et des candidats, et garantir l'intégrité des procédures électorales, notamment le décompte des voix et l'annonce des résultats;

b) La précarité de la situation en matière de sécurité dans certaines zones de l'est de la République démocratique du Congo était préoccupante. Il a été dit cependant que de nombreux éléments de la police nationale, formés avec l'aide de la MONUC, assureraient la sécurité pendant les élections;

c) Il fallait fournir une aide internationale supplémentaire à d'autres institutions chargées d'appuyer la transition, notamment la Haute Autorité des médias, appelée à jouer un rôle crucial pour réglementer le fonctionnement des médias pendant la campagne électorale. La création rapide du comité des Sages aiderait à prêter une plus grande crédibilité au processus électoral;

d) Il manquait quelque 46 millions de dollars pour financer les élections.

21. La Commission a dit qu'elle s'attachait avec certains de ses partenaires internationaux à renforcer la capacité et la crédibilité de la Cour suprême de justice et des tribunaux provinciaux qui seront chargés de trancher les contentieux électoraux. Elle prenait également des mesures pour faire largement connaître les règles et directives régissant les mécanismes de règlement des contentieux électoraux auprès de la population, des partis politiques et des candidats.

22. La mission du Conseil de sécurité a engagé la Commission électorale indépendante à intensifier sa campagne d'éducation civique. On a noté qu'il fallait que tous les électeurs aient la possibilité de se familiariser autant que possible avec les procédures électorales et les procédures de vote complexes avant la tenue du scrutin. La crédibilité des élections constituerait un facteur déterminant de la stabilité après le scrutin. La surveillance exercée par un grand nombre d'observateurs nationaux et internationaux, dans les bureaux de vote et sur les lieux du dépouillement, jouerait un rôle crucial pour assurer la crédibilité du processus électoral et réduire les contestations. La mission a également exhorté la Commission à redoubler d'efforts pour assurer la transparence et l'intégrité des procédures de collecte des résultats et de décompte des voix. Elle a suggéré que la Commission valide ses procédures en procédant à des essais. Il faudrait aussi que le personnel de la Commission qui sera déployé dans quelque 50 000 bureaux de vote soit équipé de moyens de transmission adéquats.

23. Lors de leur réunion avec le bureau de la Haute Autorité des médias, les membres de la mission du Conseil de sécurité ont souligné l'importance qu'il y avait à permettre à tous les partis politiques et candidats d'accéder de façon libre et équitable aux médias. Ils ont engagé la Haute Autorité à rester crédible, objective et impartiale lorsqu'elle réglerait et surveillerait les médias pendant le processus électoral. Le Président de la Haute Autorité a fait savoir que l'Autorité avait du mal à s'acquitter de son mandat parce qu'elle avait reçu un appui insuffisant de la part de la communauté internationale et du Gouvernement de transition. Il a également expliqué que l'Autorité éprouvait des difficultés à régler les très nombreux médias privés, beaucoup étant détenus par les principaux candidats à l'élection présidentielle.

24. Parallèlement, le Président de la Haute Autorité a estimé que l'entrée en campagne de certains candidats avant le lancement officiel de la campagne électorale le 30 juin avait contribué à accentuer les tensions politiques, en particulier la diffusion incontrôlée de messages de haine et d'invectives et les agressions verbales et physiques contre certains candidats. La mission du Conseil de sécurité a bien compris qu'il était malaisé de régler les médias privés, mais a engagé les autorités nationales à veiller à ce que la campagne électorale soit fondée sur des programmes qui répondent aux préoccupations de la population et soit menée dans un esprit de dialogue et de réconciliation nationale.

25. La mission a salué le rôle précieux joué par les autorités religieuses, qui encouragent la tenue des élections dans le calme et qui aident la population à se préparer. Lors de sa réunion avec les dirigeants religieux, elle a été informée que des groupes religieux avaient lancé une campagne d'éducation civique en juillet 2004. Les dirigeants religieux ont également souligné qu'il fallait que tous les candidats acceptent les résultats du scrutin dans la sérénité. Ils ont expliqué que la population pensait que les élections auraient effectivement lieu aux dates annoncées et souligné que toute tentative pour les repousser, comme la tenue d'un dialogue ou de consultations politiques prolongés, devrait être découragée.

26. À l'occasion de sa réunion avec de nombreux représentants des partis politiques participant au processus électoral, dont de nombreux candidats à la présidence, la mission du Conseil de sécurité a appelé l'attention sur la signification historique de la consultation électorale et indiqué que la population attendait beaucoup des élections. Elle a réaffirmé l'engagement de la communauté

internationale envers la fourniture d'une assistance soutenue au processus électoral et au processus de paix en République démocratique du Congo et souligné que le succès des élections reposait au premier chef sur les épaules de la population et des acteurs politiques.

27. La mission a également exhorté les partis politiques et leurs dirigeants à participer aux élections dans un esprit de tolérance, de paix et de réconciliation et à promouvoir des programmes qui tiennent compte de priorités après les élections telles que la reconstruction, la sécurité, la gouvernance, la réconciliation et d'autres thèmes encore qui répondent aux préoccupations de la population. Les agressions contre certaines personnes, l'incitation à la haine, l'intimidation des candidats, notamment dans le cadre de l'appareil de sécurité de l'État, devraient être évitées et condamnées énergiquement. La mission a également insisté sur le strict respect du résultat des élections.

28. Les partis politiques et les candidats ont déclaré être gravement préoccupés par la détérioration du climat politique, notamment le manque de respect de plus en plus flagrant manifesté par les autorités à l'égard des libertés civiles, le fait que tous les partis n'aient pas accès aux médias de façon équitable et les menaces et le harcèlement croissants dont sont victimes les candidats. Les partis politiques ont souligné qu'il fallait que les services de sécurité assurent la sécurité des élections en toute impartialité. La sécurité doit être garantie tout au long du processus électoral, du décompte des voix et de la publication des résultats. De nombreux partis politiques ont souhaité qu'un dialogue politique soit organisé afin d'examiner le processus électoral, notamment le calendrier.

29. Les discussions entre la mission du Conseil de sécurité et le Comité international à l'appui de la transition ont porté sur le processus électoral, la réforme du secteur de la sécurité et les questions qui se poseront à l'issue des élections, notamment la transparence de la gestion économique. Les membres du Comité ont lancé un appel en faveur du strict respect du calendrier électoral. Ils se sont dits préoccupés par la tournure négative des manœuvres entamées avant l'ouverture officielle de la campagne électorale et souhaité que des mesures soient prises pour que tous les partis politiques et tous les candidats aient accès aux médias de façon équitable, ce qui supposait notamment que la Haute Autorité des médias dispose d'un appui suffisant pour réglementer les médias pendant la campagne. Les membres du Comité ont également souligné qu'il fallait que le Gouvernement assure la sécurité des journalistes.

30. Les membres du Comité ont partagé les préoccupations de la mission concernant la nécessité pour les autorités de transition d'assurer la continuité de l'administration de l'État pendant la période qui suivrait le premier tour de l'élection présidentielle, à supposer qu'un deuxième tour soit nécessaire. Le Comité a également estimé que les parties prenantes de la République démocratique du Congo devraient parvenir à un consensus dès que possible sur ce qui constitue la majorité parlementaire, ce qui permettrait de désigner rapidement les membres du Gouvernement après l'élection du Président et des représentants à l'Assemblée nationale. Les membres du Comité ont également abordé la question du devenir de leur institution, vouée à disparaître une fois achevée la transition politique de la République démocratique du Congo. Plusieurs membres ont estimé qu'un organisme analogue, dont la composition se rapprocherait de celle du Comité, pourrait appuyer plus efficacement le processus de réforme du nouveau gouvernement.

### III. Questions de sécurité

31. Tous les interlocuteurs de la mission ont souligné qu'il fallait que les autorités continuent de s'employer à garantir la stabilité après les élections, notamment en assurant la sécurité de la population et du territoire de la République démocratique du Congo et en poursuivant la réforme du secteur de la sécurité, essentielle à la stabilité future du pays. Il fallait donc intensifier les efforts entrepris dans ce domaine. Les autorités transition et la direction des FARDC devaient être encouragées à miser sur la qualité et la discipline de la nouvelle armée, plutôt que sur l'importance de ses effectifs. La Commission mixte sur la réforme du secteur de la sécurité pouvait jouer un rôle utile à cet égard, en coordonnant les activités de réforme qui seraient menées après les élections.

32. La mission a pris note des progrès réalisés par l'armée en matière d'intégration depuis sa visite précédente, en novembre 2005, notamment l'intégration de six brigades supplémentaires. Elle s'est également réjouie des mesures prises par les autorités nationales pour appliquer certaines recommandations formulées dans le rapport de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC), en particulier à propos du paiement de la solde des brigades intégrées. Des inquiétudes ont néanmoins été exprimées à propos de l'indiscipline grave régnant parmi ces brigades et des violations systématiques des droits de l'homme commises par l'armée. La mission du Conseil de sécurité a souligné que la justice militaire devait s'appliquer à tous les membres des forces armées, à tous les niveaux, et a vivement engagé les autorités à accélérer la réforme de l'armée lorsque les élections seraient terminées, afin de garantir la création d'une armée de métier qui réponde de ses actes et qui soit capable de protéger la population et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. La mission a également engagé les autorités du pays à suivre de près les défaillances de la direction militaire des FARDC et à exiger des personnes qui commettent des actes de corruption ou d'autres abus qu'elles répondent de leurs actes.

33. La mission du Conseil de sécurité a entendu des exposés détaillés sur l'action d'EUSEC et d'EUPOL. L'équipe préparatoire de la force en attente de l'Union européenne a également informé la mission des progrès réalisés dans le déploiement des éléments précurseurs à Kinshasa. La force en attente de l'Union européenne collaborera étroitement avec la MONUC et l'aidera à assurer la sécurité des opérations électorales dans les zones où la MONUC dispose de moyens militaires limités. La force sera déployée en République démocratique du Congo pendant quatre mois après le premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales. La mission a encouragé la force en attente de l'Union européenne et la MONUC à mettre en œuvre une stratégie d'information afin de faire comprendre à la population et aux parties en présence que la force de l'Union européenne a pour vocation de renforcer la sécurité du processus électoral.

34. Lors de sa réunion avec la Commission mixte pour la réforme du secteur de la sécurité, la mission du Conseil de sécurité a noté que les deux premières étapes du processus de brassage avaient abouti à la création de 12 brigades intégrées, dont certaines sont actuellement déployées et opérationnelles dans l'est du pays. Les FARDC avaient entamé la troisième étape du processus de brassage, qui devait mener à la création de deux autres brigades intégrées. Néanmoins, il a été constaté

que les brigades intégrées n'étaient toujours pas correctement équipées et que la discipline et la cohésion n'y régnaient toujours pas.

35. La Commission mixte pour la réforme du secteur de la sécurité a indiqué qu'elle visait l'intégration de 18 brigades qui, espérait-on, seraient constituées à temps pour les élections. Elle a admis que le processus de brassage n'avait pas permis de créer une armée de métier car la plupart des soldats n'avaient pas eu de véritable formation militaire. Il fallait aussi tenir compte du fait que les mouvements de troupes aux fins de l'intégration ou d'un déploiement prenaient beaucoup de temps en raison de l'immensité du pays, et grevaient lourdement les ressources limitées de l'État. Le Gouvernement avait décidé peu auparavant de faire passer de 10 à 25 dollars la solde mensuelle des militaires et des policiers. Il a été noté que l'augmentation de la solde et l'amélioration de la formation des unités devaient contribuer à renforcer la discipline et à réduire les violations des droits de l'homme. Les dirigeants des FARDC ont reconnu que l'état lamentable de la justice militaire avait entravé les efforts entrepris pour mettre fin à l'impunité dans l'armée. Le recensement de l'armée, effectué peu auparavant, fournirait des éléments pour orienter la poursuite des réformes administratives.

36. La mission du Conseil de sécurité a salué les progrès considérables accomplis par EUSEC pour obtenir le versement régulier d'une solde mensuelle aux brigades intégrées et pour superviser les opérations menées à cette fin. EUSEC était également parvenue à obtenir que le mécanisme de règlement de la solde sorte de la chaîne de commandement des unités. Néanmoins, il est à craindre que l'impératif politique consistant à intégrer les forces armées congolaises après les élections, par le brassage des ex-combattants des diverses factions, entrave les efforts visant à créer une armée de métier dotée de solides moyens opérationnels.

37. La mission a pris note avec une grande satisfaction des progrès accomplis par la MONUC et EUPOL, qui préparent la Police nationale congolaise (PNC) à assumer la responsabilité de la sécurité lors des opérations électorales, notamment la formation par la MONUC de quelque 50 000 policiers et les conseils prodigués par EUPOL aux unités antiémeutes de la PNC à Kinshasa. La mission s'est également réjouie de la coordination étroite établie entre les partenaires de la République démocratique du Congo qui soutiennent le processus de réforme de la police.

38. Les autorités de la République démocratique du Congo ont noté que la PNC serait chargée d'assurer la sécurité des élections. Néanmoins, dans des régions où les groupes armés restent actifs, telles que l'Ituri, les Kivus et le nord du Katanga, les FARDC contribueraient à cette tâche. La mission a salué l'établissement d'un projet de réforme de la police par des experts congolais et internationaux, qui prévoit l'élargissement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) au personnel de la police peu après les élections.

39. La mission a noté que quelque 123 159 combattants avaient bénéficié du programme DDR depuis le début de la transition, 9 659 d'entre eux étaient retournés à la vie civile et 38 293 autres s'étaient enrôlés dans l'armée. Au total, 80 000 armes avaient été recueillies et remises aux FARDC. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) a estimé qu'il restait encore quelque 70 000 combattants à démobiliser.

## IV. Gouvernance

40. La mission du Conseil de sécurité a exprimé sa vive préoccupation face aux informations faisant état d'une mauvaise gestion de l'économie et, en particulier, d'une explosion des dépenses extrabudgétaires depuis la fin de 2005. La mission a exhorté les autorités du pays et plus particulièrement le Président Kabila et les quatre vice-présidents à prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer une gestion transparente des ressources de l'État. Elle a souligné que cela était vital pour restaurer la confiance parmi la communauté des donateurs, y compris la Banque mondiale et le FMI qui, en mars, avaient suspendu leurs programmes d'assistance au pays. La stabilité du Gouvernement élu serait menacée si l'appui des donateurs venait à manquer après les élections, car la pression serait forte pour que la population bénéficie rapidement des dividendes de la paix. L'aide fournie dans le cadre du plan d'action humanitaire parrainé par l'Organisation des Nations Unies sera fondamentale pour accélérer l'exécution des programmes socioéconomiques en faveur des plus démunis.

41. Le Vice-Président Bemba, qui préside la Commission économique et financière du Gouvernement de transition, a expliqué que le Gouvernement de transition était parvenu à améliorer les indicateurs macroéconomiques mais a admis un manque de transparence et de discipline dans la gestion de certains secteurs économiques stratégiques, tels que les mines et les forêts. Il a exprimé sa déception face au fait que l'Assemblée nationale n'avait pas pu examiner les conclusions de la Commission Lutundula, commission parlementaire spéciale chargée d'évaluer la légitimité des contrats signés en 1996-1997 et en 1998, alors que la guerre faisait rage dans le pays.

42. La mission du Conseil de sécurité a entendu des exposés des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du FMI et de la Banque mondiale sur les difficultés auxquelles le Gouvernement de transition se heurtait, et sur les perspectives de stabilité et de reconstruction après les élections. Elle a noté la suspension par le FMI et la Banque mondiale de leurs programmes d'assistance économique et budgétaire respectifs, due aux inquiétudes suscitées par la mauvaise gestion des finances de l'État. Le manque apparent de volonté des autorités de transition de maintenir une discipline budgétaire stricte au cours de la période précédant la prise de fonctions du nouveau gouvernement ne laisse pas de préoccuper. Le FMI négocie actuellement avec le Gouvernement la mise en place d'un programme qui devrait aider les autorités congolaises à préserver la stabilité macroéconomique en restaurant la discipline budgétaire, y compris par des mesures visant à augmenter la transparence, telles qu'un moratoire temporaire sur les contrats miniers et forestiers.

43. La Banque mondiale, l'ONU et certains donateurs bilatéraux envisagent de mettre en place un cadre stratégique afin d'améliorer la gouvernance et de renforcer le dialogue avec les nouvelles autorités, notamment par l'appui à une transparence accrue, et d'établir les principales priorités en matière de réforme. La mission du Conseil de sécurité a noté que la coopération des autorités du pays était une condition essentielle si l'on voulait que les réformes aboutissent. Elle a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils trouvent les moyens de fournir un appui supplémentaire à la réforme du secteur de la sécurité.

44. Lors de sa réunion avec la Fédération des entreprises du Congo (FEC), la mission du Conseil de sécurité a souligné que la croissance des activités économiques locales serait essentielle pour la stabilité et la reconstruction au cours de la période qui suivrait les élections. La Fédération a expliqué qu'elle allait remettre au Gouvernement un document dans lequel elle lui faisait part de propositions visant à améliorer les conditions de l'activité économique et à promouvoir la reprise économique et la stabilité politique à long terme, entre autres en instaurant un appareil judiciaire impartial, en investissant dans les infrastructures et en encourageant la bonne gouvernance. La délégation de la FEC a insisté sur le fait qu'il fallait améliorer durablement la sécurité, rappelant que, sans elle, les entreprises privées ne pouvaient se développer, et a lancé un appel en faveur de la poursuite de l'aide internationale à la République démocratique du Congo après les élections.

45. La mission a aussi entendu un exposé de Christophe Lutundula consacré aux conclusions de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'évaluer la légitimité des contrats signés durant les conflits de 1996-1997 et 1998, et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il a été noté que la transparence de la gestion des ressources naturelles du pays devrait figurer parmi les priorités fondamentales du nouveau gouvernement. M. Lutundula a également présenté une analyse et un plan d'action afin de lutter contre la corruption et de rendre l'exploitation des ressources plus transparente, notamment une proposition tendant à créer une commission nationale à laquelle le nouveau gouvernement confierait le soin de contrôler les ressources naturelles du pays.

46. La mission s'est ensuite entretenue de manière informelle avec le Président du Groupe d'experts chargé de l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo, qui lui a décrit les activités du Groupe depuis que son mandat a été rétabli pour une période expirant le 31 juillet 2006, en application de la résolution 1654 (2006).

47. Les membres de la mission du Conseil de sécurité ont par ailleurs abordé le problème de la violence sexuelle lors d'un entretien, à Kinshasa, avec un groupe d'organisations non gouvernementales de femmes. La mission leur a fait part de son inquiétude face à la persistance des cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo qui, pour la plupart, sont le fait d'éléments des FARDC et de groupes armés. L'adoption par le nouveau Parlement d'une législation sanctionnant les actes de violence sexuelle serait utile pour lutter contre ce fléau mais il faudrait aussi que le Gouvernement prenne rapidement des mesures pour mettre fin à l'impunité des forces armées.

48. La mission a également examiné la question de l'avenir de la MONUC et les changements qui pourraient être apportés à son mandat après les élections avec le Représentant spécial du Secrétaire général et des membres du personnel de la MONUC. Plusieurs membres ont suggéré que la MONUC se concerte avec le Département des opérations de maintien de la paix et les autorités congolaises afin de présenter diverses options au Conseil de sécurité lorsque celui-ci se penche sur l'avenir de la Mission.

## **V. Recommandations**

### **A. Élections**

49. Les autorités et parties prenantes de la République démocratique du Congo sont encouragées à veiller à ce que la date du 30 juillet qui a été annoncée pour le premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales soit respectée.

50. Si les acteurs politiques décident d'organiser une concertation officielle sur le processus électoral – ce qui pourrait permettre de désamorcer la tension politique actuelle –, il importe que cette concertation n'entraîne pas des retards supplémentaires dans l'application du calendrier électoral annoncé.

51. Il est essentiel que les partis politiques mènent la campagne électorale en se conformant au code de conduite qui les concernent et qui a été établi par la Commission électorale indépendante et que la campagne électorale se déroule dans un climat de calme et de tolérance. Les débats doivent porter essentiellement sur l'avenir de la République démocratique du Congo et faire une place aux programmes élaborés dans l'intérêt de la population. Les propos haineux et les incitations à la haine et l'exclusion ethniques ne sauraient être tolérés.

52. Les autorités de transition doivent garantir à tous les partis politiques et à tous les candidats un accès équitable à la presse et aux autres médias, qui doivent demeurer impartiaux pendant la période électorale. À cet effet, il faudra fournir une aide supplémentaire à la Haute Autorité des médias pour lui permettre de fonctionner et de demeurer impartiale et digne de confiance tout au long de ce processus.

53. Il importe également que les services de sécurité ne perdent pas de vue l'importance de garantir l'indépendance des journalistes et d'assurer la sécurité des électeurs et des candidats. Les actes d'intimidation et de violence ne sauraient être tolérés.

### **B. Réforme du secteur de la sécurité**

54. Il faut procéder d'urgence à la réforme et à la restructuration de l'armée, y compris à l'intégration d'unités cohérentes, ainsi qu'à la réforme administrative de la hiérarchie militaire.

55. Un effort plus systématique s'impose afin de mettre fin à l'impunité dont jouissent les services de sécurité en traduisant en justice les auteurs présumés de violations des droits de l'homme qui se trouvent dans les rangs de l'armée et de la police et en relevant de leurs fonctions les officiers supérieurs qui se révèlent incompétents.

56. Il faut encourager la communauté internationale à renforcer son soutien à la réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo.

### **C. Gouvernance**

57. Les autorités congolaises sont encouragées à s'efforcer de répondre à l'attente des institutions financières internationales et de satisfaire aux exigences du FMI et de la Banque mondiale pour la reprise de l'octroi d'une aide.

58. Pour que le pays reste stable, il est essentiel que l'État et ses institutions continuent de fonctionner et notamment que la gestion économique soit assurée de manière transparente et responsable pendant la période de transition entre le premier tour du scrutin et la mise en place du nouveau Gouvernement.

### **D. Violence sexuelle**

59. Les pouvoirs publics doivent entreprendre de remédier à la persistance de la violence sexuelle en République démocratique du Congo et notamment prendre sans délai des mesures afin de mettre fin à l'impunité dont jouissent les forces armées.

### **E. Mandat de la MONUC**

60. La Mission est encouragée à se concerter avec le Département des opérations de maintien de la paix et les autorités de la République démocratique du Congo afin de présenter diverses options au Conseil de sécurité lorsque celui-ci se penchera sur le futur mandat de la MONUC.

---